



Guide des mesures sanitaires à respecter dans le cadre de la reprise des activités d'aéromodélisme en Belgique

Reprise des activités d'aéromodélisme

Règles approuvées
par le Conseil National de Sécurité
et les autorités belges
applicables dès le **8 juin 2020**

Règles applicables aux membres

- 1 En cas de suspicion de symptômes d'infection COVID-19** (symptômes de fièvre, essoufflement, toux sèche, fatigue,...) ou si vous avez été en contact avec des personnes malades au cours des quatorze derniers jours, restez chez soi et consultez un médecin. **Ne pas se rendre au terrain.**
- 2** Avant de se rendre au terrain, **annoncer sa venue dans le système de réservation** utilisé par le club.
- 3** Pour se rendre au terrain, **chaque aéromodéliste se munit d'un masque, de gel hydroalcoolique, de mouchoirs en papier et d'un sac plastique pour ses déchets personnels.** Se munir de sa carte de membre de sa fédération.
- 4** Respecter les modalités du système de réservation et **ne pas se rendre sur place plus de quinze minutes à l'avance.**
- 5** Les **trajets en voiture** pour aller pratiquer le vol ou prendre part à l'encadrement au sol doivent être réalisés **soit seul, soit avec un membre de la famille vivant sous le même toit.**
- 6** Au terrain, **stationnement à bonne distance des autres véhicules.**
- 7** Port d'un masque et respect en tout temps de la **distanciation sociale** et des «gestes-barrière».
- 8** **Usage de gel hydroalcoolique avant et après toute manipulation d'appareillage, de batteries ou d'outils par plus d'une personne.**
- 9** Dans le parc à modèles, respect d'une distance d'**au moins 5 m entre les modèles de différentes personnes.** Respect par chacun d'un chemin unique, toujours le même, entre voiture et modèle(s) et entre le parc à modèles et la piste.
- 10** Lors de la phase de vol, **garder une distance de 1,5 m entre les personnes** - aussi entre pilote et assistant pendant le pilotage.
- 11** Les **vols d'écologie en double commande** doivent avoir lieu dans le respect strict de la distanciation sociale et des mesures sanitaires décrites dans ce guide, moyennant l'usage d'une liaison radio ou d'un long câble permettant à tout moment de maintenir une distance d'**au moins 1,5 m entre moniteur et élève.**
- 12** **En cas de crash, une seule personne récupère et évacue les restes.**
- 13** Sur le terrain, ne pas rester inactif. **Pratiquer, puis rentrer chez soi.**

Le Club décline toute responsabilité en cas de verbalisation par les autorités compétentes liée au non-respect par les membres des règles de confinement/déconfinement en vigueur sur le trajet domicile-terrain et sur le terrain.

Le Club se réserve le droit de limiter/interdire l'accès au terrain si des manquements liés au respect des règles sont constatés.